

## **ASSEMBLÉE ANNUELLE**

## RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Pour en connaître davantage sur votre Régime de retraite, venez assister à l'assemblée générale annuelle du RCRUL qui concerne l'exercice financier 2023.

- Rendement des options de placement
- Modifications à la Politique de placement
- Prestations de retraite
- Désimmobilisation des fonds
- Quand : le mercredi 27 mars 2024, à 12 heures
- Où : en formule hybride (Amphithéâtre Hydro-Québec et en Webinaire)

Le procès-verbal de la dernière assemblée annuelle est disponible sur le site Web du RCRUL à <u>l'adresse</u> www.bretraite.ulaval.ca, dans la section *Documentation et formulaires — Assemblée annuelle*.

## ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Téléphone: 418 656-3802

Télécopieur: 418 656-3110

Courriel: bretraite@bretraite.ulaval.ca

- 1. Ouverture de l'assemblée et présentation des membres du Comité
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle précédente
- 4. Message du président du Comité de retraite
- 5. Données financières
  - 5.1 Rendements 2023
  - 5.2 États financiers 2023
- 6. Service à la clientèle
  - 6.1 Rapport sur les services
  - 6.2 Profil de la clientèle
  - 6.3 Outils de communication
  - 6.4 Modifications aux dispositions
- 7. Politique de placements Changements
- 8. Politique ESG Rapport
- 9. Modifications législatives Désimmobilisation
- 10. Élection d'administrateurs (explications à la page suivante)
- 11. Période de questions
- 12. Levée de l'assemblée

Martin Latulippe

Secrétaire du Comité de retraite

Le 12 mars 2024

## Explications sur les élections d'administrateurs

Le Règlement du Régime de retraite prévoit que quatre postes de membres du Comité de retraite peuvent être pourvus lors des assemblées annuelles.

Deux postes (un avec droit de vote et l'autre sans droit de vote) sont des membres désignés par les participants actifs et deux sont des membres désignés par les participants non actifs (retraités et participants ne cotisant plus, mais qui ont laissé leurs droits dans le RCRUL).

L'article 4.04 du Règlement prévoit que la durée d'un mandat est de trois ans.

Actuellement, les postes sont occupés par les personnes suivantes et certains mandats viennent à échéance lors de la présente assemblée :

		Date de fin de mandat
Membre élu par les participants actifs :	Jean-François Laverdière	27 mars 2024
Membre élu par les participants actifs :	Poste vacant	
	(sans droit de vote)	
Membre élu par les participants non actifs :	Simon Carrier	30 mars 2025
Membre élu par les participants non actifs :	Gilles Fontaine	27 mars 2024

(sans droit de vote)

Seules les personnes présentes à l'assemblée peuvent désigner les membres.

Une procédure de mise en candidature est proposée par le Comité de retraite. Si vous souhaiter proposer votre candidature à un poste, le formulaire ci-joint doit être rempli et transmis au Bureau de la retraite **avant le vendredi 22 mars 2024**.

Tous les documents afférents à l'assemblée annuelle sont disponibles sur le site Web du RCRUL, dans la section À votre agenda / Assemblée annuelle (<a href="https://www.bretraite.ulaval.ca/rcrul/documentation-et-formulaires/assemblee-annuelle/">https://www.bretraite.ulaval.ca/rcrul/documentation-et-formulaires/assemblee-annuelle/</a>).